



Commune d'AIGNEVILLE

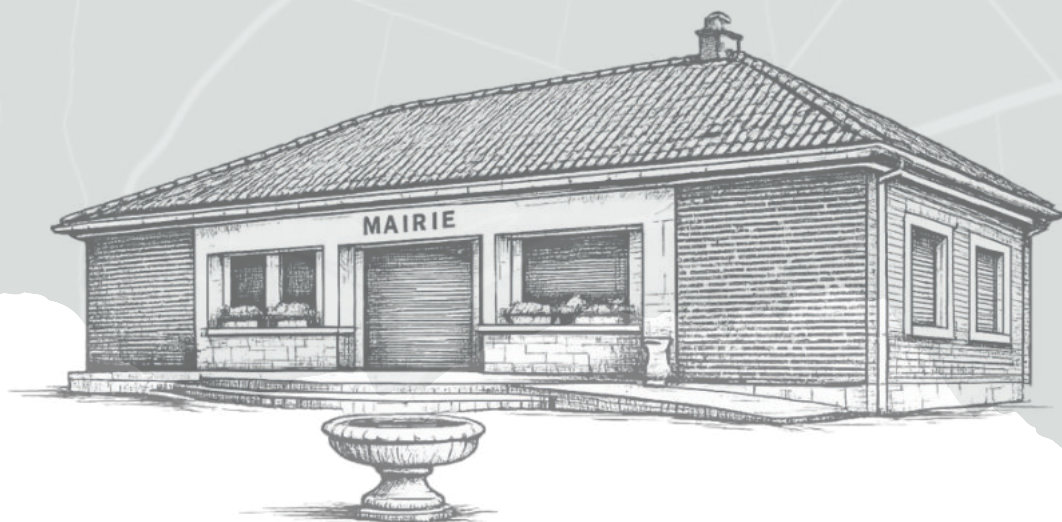
HOCQUÉLUS - COURCELLES

LE FIL DE LA COMMUNE

HOCQUÉLUS

AIGNEVILLE

COURCELLES



Le mot du maire

Chers habitants,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier bulletin d'information de cette mandature : « Le fil de la commune ».

Je profite de ce numéro, pour vous remercier à nouveau sincèrement pour la confiance que vous avez accordée à la liste « Ensemble, continuons d'agir pour l'avenir d'Aigneville » à l'occasion des dernières élections municipales. Vous avez fait le choix d'être représentés au sein du conseil municipal par une équipe jeune, volontaire et surtout bienveillante, avec un état d'esprit constructif et rassembleur.

Je remercie également les conseillers municipaux qui m'ont assuré de leur confiance en m'élisant Maire de la commune. Le conseil municipal et moi-même sommes à votre écoute et restons disponibles à votre égard.

Comme cela a été évoqué lors de la campagne électorale, il nous importe de renforcer la communication entre le conseil municipal et les habitants de la commune. En effet, la communication est, aujourd'hui, un enjeu de société important qui connaît une évolution significative avec le développement d'outils et de supports de plus en plus modernes, interactifs, innovants et rapides. Notre commune n'échappe pas à cette transformation numérique et utilise déjà l'application intramuros ainsi qu'un compte Facebook (Commune d'Aigneville). Le site internet communal nécessite une refonte et fait actuellement l'objet de modifications. L'objectif poursuivi avec le développement de ces canaux de communication est de renforcer la proximité entre les élus et les habitants. Toutefois, il est important que la communication communale touche chacun d'entre vous et qu'elle ne soit pas que dématérialisée. Ainsi, il nous semble nécessaire de maintenir cette version papier du bulletin d'information.

Dans ce bulletin vous trouverez un bilan des premières actions et festivités organisées par le nouveau conseil municipal depuis mars dernier ainsi que l'agenda des rendez-vous incontournables de la commune pour cette année 2026.

Nous disposons d'un tissu associatif varié et actif sur la commune et j'aimerais profiter de ce numéro pour féliciter et encourager toutes ces associations locales pour leurs actions à destination du bien vivre ensemble.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

Les membres du Conseil municipal



Stéphane DELABRE
Maire



Yann MALLET
Adjoint au maire



Gwenaëlle Flahaut
Adjointe au maire



Rufin N'GANGA-KOUILOU
Adjoint au maire



Marine PLOCH
Adjointe au maire



Clément RECOULES
Conseiller délégué



Sylvie LION
Conseillère municipale



Jean-Michel DEVISMES
Conseiller municipal



Marie-Laure BEAUCLAIR
Conseillère municipale



Samuelle ADAM
Conseillère municipale



Antoine BRAILLY
Conseiller municipal



Chloé DÉSIÉ
Conseillère municipale



Ludovic MAISON
Conseiller municipal



Mathieu MAGGI
Conseiller municipal



Laure TÊTU
Conseillère municipale

Les commissions

Commission en charge des investissements, des travaux et de la sécurité

Amélioration des Espaces Verts et Environnement :

- Entretien de la pelouse de la mairie
 - Acquisition d'un robot tondeuse.
- Écopâturage
 - Mise en place de moutons au bassin des Eaux pluviales, rue de Visse.

Projets travaux à venir :

- Éclairage
 - Etudes en cours pour le passage en LED des salles d'Hocquélus et d'Aigneville.
- Salle des fêtes d'Hocquélus
 - Choix d'une cuisine en cours.
- Rue de Visse
 - Remplacement d'un candélabre endommagé lors d'un accident.
- École
 - Remplacement de la clôture de l'enceinte scolaire qui a été endommagée à la suite d'une tempête.
- Cimetière
 - Un agrandissement de l'entrée du cimetière et une réfection des piliers sont prévus.

Les membres de la commission :

- L'ensemble des adjoints au maire
- Antoine BRAILLY
- Clément RECOULES
- Ludovic MAISON
- Mathieu MAGGI



Commission en charge des festivités, du social et du cadre de vie

La commission s'est réunie deux fois depuis fin mars sur différents sujets :

Dans le cadre des cérémonies et festivités, organisation de :

- La chasse aux œufs, le 4 avril.
- La cérémonie du 8 mai.
- La fête des voisins, le 29 mai.
- La fête du village et son feu d'artifice les 11 et 12 juillet.
- La cérémonie du 14 juillet.

Concernant le cadre de vie :

- Commande de poubelles pour les différentes aires de jeux.
- Prise de décision sur l'organisation de la redevance spéciale (gestion des déchets communaux).
- Intervention de l'Association du Vimeu pour appuyer nos agents sur le désherbage des accotements de voirie.

Dans les mois à venir les prochains chantiers programmés sont :

Aménagement des aires de jeux :

- Intégration d'une nouvelle structure de jeu au city stade pour les plus jeunes.
- Mise en place d'un règlement de fonctionnement pour la salle d'Hocquélus, et pour l'utilisation du city stade.
- Réalisation d'un livret d'accueil pour les nouveaux habitants.
- Préparation de la cérémonie du 11 novembre.
- Organisation du repas des aînés.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés lors de la prochaine diffusion de l'avancement de ces thématiques.

Les membres de la commission :

- L'ensemble des adjoints au maire
- Jean-Michel DEVISMES
- Sylvie LION
- Marie-Laure BEAUCLAIR
- Samuelle ADAM
- Chloé DÉSIRÉ
- Clément RECOULES
- Ludovic MAISON



Commission des finances, de l'économie locale, du tourisme, de la communication et du cimetière

Comme il est dit, il faut savoir « rendre à César, ce qui est à César ». Ainsi, au nom du Conseil municipal, nous remercions l'ancienne municipalité qui nous a laissé un budget excédentaire. Cette mandature débute dans de bonnes conditions financières.

- Les travaux budgétaires :
 - Réunion le 17 avril 2026 pour préparer les travaux. La commission a travaillé dans un climat de dialogue et de responsabilité. C'est ainsi que le Compte Financier Unique (CFU) et le budget primitif 2026 ont été adoptés en conseil municipal avec une majorité absolue.
 - Les élus, à l'unanimité, ont décidé de maintenir les quatre taux à savoir :
 - la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - la taxe foncière sur les propriétés non-bâties,
 - la taxe d'habitation
 - la taxe foncière des entreprises.

Contexte économique actuel :

- Dans un contexte marqué par l'augmentation générale des coûts de l'énergie, des fournitures, des prestations de services et par la diminution des dotations de l'État, la gestion des finances de notre commune constitue un enjeu majeur. Face à ces contraintes, notre commune va poursuivre une politique budgétaire fondée sur la rigueur, la responsabilité et la maîtrise des dépenses. Chaque euro en recette sera dépensé de façon raisonnable et responsable, tout en poursuivant les investissements nécessaires et prioritaires pour le bien-être de nos habitants.

Les membres de la commission :

- L'ensemble des adjoints au maire
- Jean-Michel DEVISMES
- Marie-Laure BEAUCLAIR
- Antoine BRAILLY
- Clément RECOULES
- Ludovic MAISON
- Mathieu MAGGI
- Laure TÊTU



Commission en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la culture

Votre commune s'engage pour ses enfants et sa culture.

Voici les actions déjà entreprises par la commission :

- Un cadeau de départ a été remis aux élèves de CM2 qui partent en 6ème à la rentrée scolaire prochaine.
- Le vendredi 19 juin, un repas intergénérationnel a été organisé au sein de la cantine scolaire.
- La tarification de l'accueil de loisirs a été revue à la baisse.

Voici ce sur quoi nous travaillons en ce moment :

- Poursuite des projets autour de la charte du Picard.
- L'intégration du nouveau prestataire, la cuisine centrale de Friville-Escarbotin, pour les repas de cantine à la prochaine rentrée scolaire.

Et ce n'est pas fini... déjà de nouveaux projets en préparation :

- Création d'un conseil municipal des jeunes.
- Organisation d'un centre de loisirs pour les petites vacances.

De beaux projets pour Aigneville ! Restez connectés pour la suite !

Les membres de la commission :

- L'ensemble des adjoints au maire
- Sylvie LION
- Jean-Michel DEVISMES
- Marie-Laure BEAUCLAIR
- Samuelle ADAM
- Chloé DÉSIÉ
- Clément RECOULES
- Laure TÊTU



Vie locale

La chasse aux œufs de Pâques a fait le bonheur des petits chasseurs !

Les enfants de la commune et élèves de « La Clé des Champs » se sont réunis autour du city stade dans la joie et la bonne humeur. En chiffres :

- 18 kg d'œufs en chocolat collectés et partagés
- 20 minutes de ramassage
- Des dizaines d'enfants !



Lancement des festivités !



La chasse est lancée !



Centre de loisirs des vacances de printemps

Le centre de loisirs des vacances de printemps s'est tenu du lundi 13 au vendredi 17 avril 2026. Les 20 enfants présents ont pu bénéficier d'activités organisées sur la thématique « Entre Terre et Mer ».

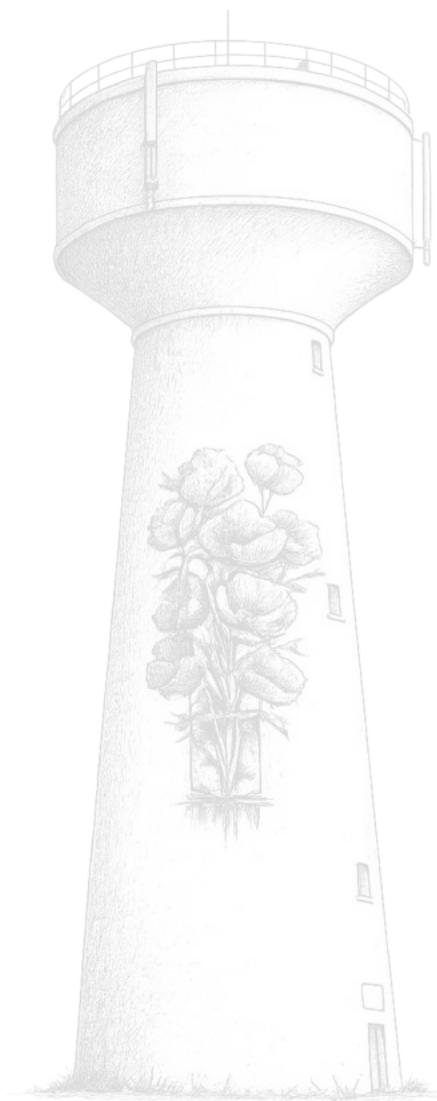
Au programme :

- Fabrication de méduses
- Création de suspensions en bois
- Une sortie piscine
- Expériences scientifiques
- Journée déguisée
- Goûter festif
- Une journée à Nausicaá, très appréciée des enfants !

Une semaine bien remplie, pour le plus grand plaisir des petits et des grands !



“Entre Terre et Mer”



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

Le vendredi 8 mai 2026, nous nous sommes réunis autour du Monument aux morts d'Aigneville pour les commémorations du 81ème anniversaire de l'armistice.

Les pompiers, l'association des anciens combattants, l'harmonie et les enfants de l'école accompagnés de leurs enseignantes nous ont fait l'honneur d'être présents.

La cérémonie s'est achevée par un moment de convivialité à la mairie.



"La commune unie pour ce moment solennel"

Fête des Voisins

Vendredi 29 mai, les habitants de nos trois villages se sont réunis pour la Fête des voisins. Un moment convivial et apprécié de tous, pétanque, barbecue, jeux pour enfants et bonne humeur étaient au rendez-vous. Merci à toutes et à tous, et rendez-vous dans un an !



"Le moment de partager un repas entre voisins"



"Découverte des jeux"

Fête locale

La fête locale aura lieu les 11, 12 et 13 juillet 2026, nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Au programme :

- Le Samedi 11 juillet :
 - Ouverture de la fête foraine à 16h ainsi que de la buvette tenue par les membres du Comité des fêtes.
 - Repas Cochon de lait à partir de 19h (sur réservation) organisé par le Comité des fêtes.
 - Distribution des lampions pour la retraite aux flambeaux et d'un ticket pour un jus de fruits vers 22h30.
 - Le feu d'artifice sera tiré vers 23h15.
- Dimanche 12 juillet :
 - Ouverture de la fête foraine à 16h et de la buvette.
- Lundi 13 juillet :
 - La messe aura lieu à 11 heures en l'église Saint-Martin d'Aigneville.
 - Distribution de tickets gratuits pour les manèges aux enfants de la commune à 17h.

Repas des Aînés

Le Conseil municipal a le plaisir de convier les aînés (à partir de 65 ans) de la commune au traditionnel repas de fin d'année.

- Dimanche 8 novembre à la salle polyvalente à 12h00.

Au programme :

- un déjeuner convivial.
- une animation musicale avec Christelle GODIN.

La journée s'annonce festive et pleine de convivialité.

Un moment privilégié pour se retrouver et échanger.

AGENDA

Juillet

- Du 6 juillet au 31 juillet :
 - Ouverture de l'accueil de loisirs.
- Du 11 juillet au 13 juillet :
 - Fête du village.
 - Le feu d'artifice sera tiré le 11 juillet à 23h15 au stade de football.
- 13 juillet :
 - Remise des tickets de manège aux enfants.
- 14 juillet :
 - Fête nationale :
 - Rendez-vous devant la mairie à 9h30.
 - La cérémonie aura lieu au monument aux morts.
 - Rendez-vous ensuite au café du village, pour partager viennoiseries et café.

Octobre

- Du 19 octobre au 23 octobre :
 - Ouverture de l'accueil de loisirs.

Novembre

- 8 novembre :
 - Repas des aînés.
- 11 novembre :
 - Commémoration au monument aux morts.
- Du 27 au 29 novembre :
 - Téléthon d'Aigneville.



Infos pratiques et services

Périscolaire

Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h00 à 08h30	07h00 à 08h30	Fermé	07h00 à 08h30	07h00 à 08h30
Après-midi	16h45 à 18h30	16h45 à 18h30	Fermé	16h45 à 18h30	16h45 à 17h45

Communauté de Communes du Vimeu

Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h00 à 12h15	08h00 à 12h15	08h00 à 12h15	08h00 à 12h15	08h00 à 12h15
Après-midi	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00

Mairie

Période	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h15 à 11h45	08h15 à 11h45	08h15 à 11h45	Fermé
Après-midi	Fermé	Fermé	Fermé	15h00 à 17h00

Le maire et ses adjoints peuvent se rendre disponibles sur rendez-vous.

Collecte des déchets verts

Le conseil municipal a décidé de reconduire la collecte des déchets verts. Le planning de la collecte a été distribué dans vos boîtes aux lettres et est disponible sur le site web aigneville.fr rubrique "Calendrier de ramassage des déchets".

- Il est rappelé aux habitants de bien vouloir sortir les déchets verts avant 8 heures le jour de la collecte.
- Les branchages doivent être disposés en fagots (1,50 mètres max) .
- Les poubelles ne doivent pas dépasser 12 kg et les sacs poubelles sont interdits.
- Un couvercle de poubelle permet d'éviter l'accumulation d'eau et donc le poids ainsi que les éclaboussures... Pensez-y !

En cas de non respect de ces règles, les déchets verts ne seront pas ramassés.

Collecte des déchets ménagers

Rappel concernant la collecte des déchets par la CCV.

Les bacs destinés aux ordures ménagères résiduelles (OMR, poubelle grise) ainsi que les bacs de collecte sélective recyclable (CS, poubelle jaune) sont à sortir sur le domaine public la veille des ramasses programmées.

Les bacs doivent être présentés à la collecte impérativement avec le couvercle fermé.

Les sacs déposés à côté des bacs ne sont plus collectés par les agents de la CCV.

City Stade

Rappel des règles d'utilisation :

- **Il est rappelé que le City Stade n'est pas ouvert aux engins à roues, cyclos, trottinettes...**
- Il est interdit d'utiliser des ballons en cuir.
- Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux.
- Le site est sous vidéo-surveillance.
- Il est strictement interdit de fumer dans des lieux publics proches des écoles et qui accueillent des enfants.
- Tout désordre ou dégradation entraînera la fermeture de la structure.

Période d'ouverture du City Stade	Ouverture
1er juin au 31 août : hors période scolaire	09h00 à 21h30
1er juin au 31 août : jours scolaires	17h00 à 21h30
1er septembre au 31 mai : hors période scolaire	09h00 à 20h00
1er septembre au 31 mai : jours scolaires	17h00 à 20h00

Règles principales d'urbanisme

Voici un rappel des règles principales d'urbanisme applicables avant la réalisation de vos travaux.

Selon la nature et l'importance des travaux envisagés, il peut être nécessaire de déposer :

- Une déclaration préalable de travaux

Ou

- Un permis de construire

Sont notamment concernés, selon les cas :

- Les extensions ou créations de bâtiments ;
- La construction d'abris de jardin, garages, piscines, carports ou pergolas ;
- La création ou la modification d'ouvertures (fenêtres, portes, baies vitrées) ;
- La modification de façades ou de toitures ;
- L'installation de clôtures

Avant d'engager votre projet, il est indispensable de vous renseigner auprès du service urbanisme de la mairie afin de connaître les démarches à effectuer et les règles applicables à votre terrain.

Des travaux réalisés sans autorisation lorsqu'elle est obligatoire peuvent entraîner des procédures administratives, des sanctions prévues par la réglementation ainsi que l'obligation de remettre les lieux en conformité.

Une régularisation anticipée est toujours possible, même si les travaux sont déjà réalisés. Cette régularisation sera de toute façon obligatoire pour les travaux non déclarés si vous décidez un jour de vendre votre bien. En effet, la responsabilité d'un propriétaire vendeur de son bien reste engagée si des travaux ont été réalisés sans être déclarés.

Ensemble, prenons soin de notre cadre de vie

Notre commune a la chance de bénéficier d'un cadre de vie agréable que nous souhaitons préserver collectivement.

L'utilisation des produits phytosanitaires dans l'espace public est interdite depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cette mesure contraint désormais les communes à ne plus aborder l'opération de désherbage chimiquement, mais par des moyens mécaniques.

Le Conseil municipal souhaite remercier les habitants qui, conscients de cette contrainte, assurent déjà aujourd'hui l'entretien des abords de leur propriété sur l'espace public.

Dans cet esprit, nous vous invitons, lorsque cela est possible, à participer à l'entretien des espaces situés devant votre propriété.

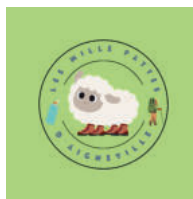
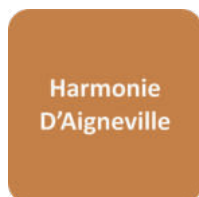
Ces gestes simples, réalisés par chacun à son échelle, permettront de maintenir un environnement propre et accueillant tout en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ces actions citoyennes complètent utilement le travail des agents municipaux, qui œuvrent quotidiennement à l'entretien de l'ensemble de la commune.

Nous vous remercions sincèrement pour votre contribution et votre engagement.



Les associations communales



Vous avez été oublié ? Contactez nous pour apparaître dans le prochain fil de la commune !



Contacts et coordonnées

Service périscolaire

Contacter la mairie

Mairie

- Site web : <https://aigneville.fr/>
- Adresse email : mairie-aigneville@wanadoo.fr
- Numéro : 03 22 26 29 92

Communauté de Communes du Vimeu

- Site web : <https://ccvimeu.fr/>
- Adresse email : contact@cc-vimeu.fr
- Numéro : 03 22 30 40 42

Numéro d'urgence

- Urgence médicale (Samu) : 15
- Signaler une infraction (Police secours): 17
- Situation de péril ou accident (Pompiers): 18
- Pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques :
 - 114
 - accessible par Application, internet ou SMS
- Allo enfance en danger : 119
- Violence Femmes Infos : 3919
- Urgence médicale - Infraction - Péril (Europe) : 112



Le dicton picard :

“Ene point rbéyer deriere si o veut vir édvant li”
(Ne pas regarder en arrière si on veut voir devant soi)